



MÉRÉMO RÉGL

Rappel
des bonnes
pratiques pour
un séchage
optimal
du bois bûche

#1

Le bois bûche, sujet brûlant

En Bourgogne-Franche-Comté, seulement 30 % de la filière bois de chauffage est professionnelle ! Pourtant, le séchage du bois bûche est un enjeu essentiel pour la performance énergétique et la qualité de l'air. **Un bois bien séché limite les émissions polluantes**, particulièrement dans les zones soumises aux PPA* et à restrictions. Alors adoptons les bonnes pratiques !

Professionnalisation de la filière

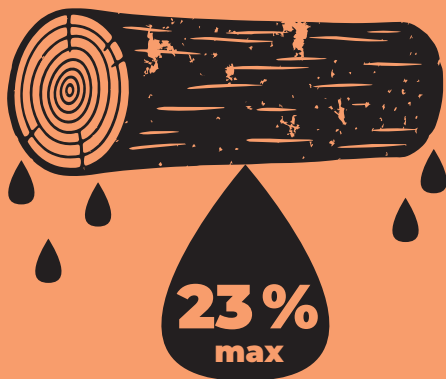
30 %



* Plan de Protection de l'Atmosphère

#2

Sec, c'est quoi ?



Un bois est considéré comme sec lorsqu'il présente maximum 23 % d'humidité. Ce seuil vous garantit **une combustion plus propre, un meilleur rendement et une réduction notable des particules fines** émises lors de l'utilisation. Au-dessus de 23 % d'humidité, un bois émet jusqu'à cinq fois plus de particules lorsqu'il est brûlé.

#3

Vert, mais polluant

Un bois vert engendre une combustion incomplète qui libère de nombreux polluants dans l'environnement.

Citons le monoxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils (COV) tels que le benzène, le toluène ou encore le formaldéhyde, mais aussi les hydrocarbures cancérogènes (HAP) ou encore les particules fines du type PM10 et PM2.5, très nombreuses. Sans oublier le carbone noir et le méthane qui contribuent activement au réchauffement climatique !



#4

La santé au feu



Les impacts sanitaires d'une mauvaise combustion du bois sont également bien réels. Au-delà d'une irritation des yeux et des voies respiratoires, le bois, lorsqu'il brûle, libère des particules fines de type PM2.5 (inférieures à 2,5 microns). Grâce à leur taille microscopique, elles pénètrent profondément dans les poumons, **provoquant à terme des maladies cardiovasculaires et respiratoires**, avec une augmentation avérée du risque de mortalité.

#5

La bûche fait le pro

Professionnels du bois de chauffage, vous êtes encore trop peu nombreux. Pour vous démarquer de la concurrence des vendeurs de bois issus du circuit non réglementé, **mettez en avant un bois sec et contrôlé.** Vous capterez un nombre croissant de clients toujours plus soucieux de leur santé et de notre environnement !



#6

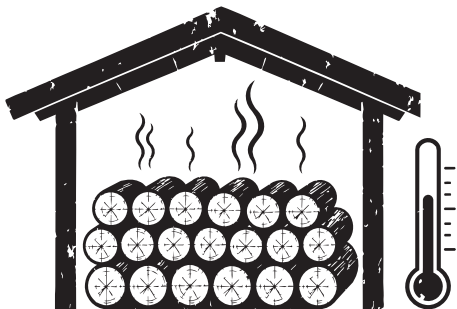
À l'aise à l'air



La méthode traditionnelle de séchage à l'air libre nécessite environ six mois selon les conditions climatiques. Un bon empilement, une ventilation efficace et une protection contre la pluie sont les trois conditions *sine qua non* pour garantir un bois bien sec à vos clients.

#7

Arrivée d'air chaud



En optant pour un séchage industriel de votre bois, vous accélérez vos temps de production de façon significative ! Entre 3 et 15 jours seulement seront nécessaires selon que vous optiez pour un séchage à air chaud climatisé, par caisson, solaire ou à récupération de chaleur fatale.

#8

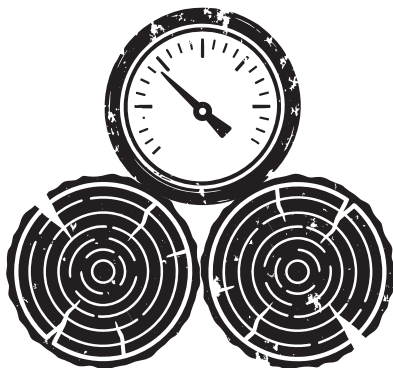
L'heure du taux

D'après le décret n°2022-446 du 30 mars 2022, **la réglementation impose aux fournisseurs d'indiquer sur la facture le taux d'humidité mesuré** pour chaque lot de bois de chauffage vendu. Si le taux moyen mesuré est supérieur à 23 %, la mention « À sécher avant emploi » doit apparaître.



#9

1 bois, 3 mesures



Le décret n°2022-446 fixe également les modalités de mesure du taux d'humidité pour le bois de chauffage. Ce taux est défini par la **moyenne d'au moins trois mesures au sein d'un lot vendu**, réalisées à l'aide d'un humidimètre ou d'une étuve. Si cette mesure n'est pas réalisée, le distributeur doit obligatoirement afficher la mention : « Inconnu, taux d'humidité supérieur à 23 % ».

#10

Reproduisez le schéma !



Abattage



Débitage



Séchage



Stockage



Contrôle



Livraison

#11

Certifiés gagnants

Vous êtes un professionnel et vous souhaitez mettre en avant votre conformité au décret n° 2022-446 du 30 mars 2022 ?

Il existe **plusieurs certifications ou labels reconnus pour valoriser officiellement votre activité** et rassurer le public sur la qualité du bois acheté : BFC Bois Bûche, mais aussi NF Biocombustibles Solides ou CBQ+.



Pour vous chauffer au bois, privilégiez un bois de qualité

En achetant votre bois à un pro :



➔ Vous avez
la garantie
d'un bois
sec et
certifié



➔ Vous
bénéficiez d'un
rendement
de chaleur
optimal



➔ Vous
contribuez
à l'emploi
local et à la
profession-
nalisation
de la filière

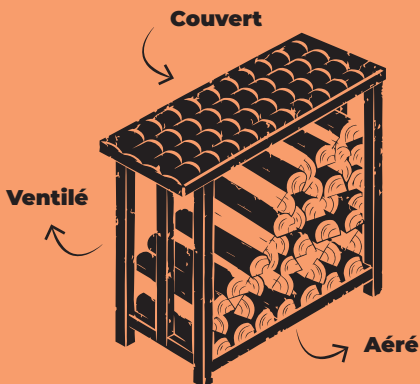


➔ Vous préservez
l'environnement
et votre santé
en réduisant les
émissions de
particules fines



➔ Vous faites jusqu'à
25 % d'économies
en équivalence
énergétique par
rapport à un bois de
mauvaise qualité

Pour vous chauffer au bois, privilégiez un bois bien stocké



Aéré : votre bois ne doit pas être en contact avec le sol pour que l'air puisse circuler sous la pile et évacuer l'humidité.

Couvert : votre bois doit être protégé des intempéries pour éviter à la pluie de venir le réhumidifier.

Ventilé : votre bois ne doit pas être « étouffé » sous une bâche. L'air doit circuler entre les bûches, par-dessus et par-dessous pour accélérer le séchage.

Pour vous chauffer au bois, privilégiez un bois de qualité

En achetant votre bois à un pro :



➔ Vous avez
la garantie
d'un bois
sec et
certifié



➔ Vous
bénéficiez d'un
rendement
de chaleur
optimal



➔ Vous
contribuez
à l'emploi
local et à la
profession-
nalisation
de la filière

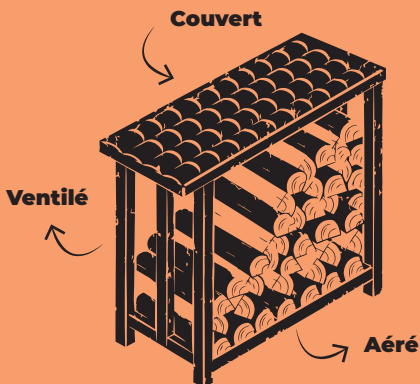


➔ Vous préservez
l'environnement
et votre santé
en réduisant les
émissions de
particules fines



➔ Vous faites jusqu'à
25 % d'économies
en équivalence
énergétique par
rapport à un bois de
mauvaise qualité

Pour vous chauffer au bois, privilégiez un bois bien stocké



Aéré : votre bois ne doit pas être en contact avec le sol pour que l'air puisse circuler sous la pile et évacuer l'humidité.

Couvert : votre bois doit être protégé des intempéries pour éviter à la pluie de venir le réhumidifier.

Ventilé : votre bois ne doit pas être « étouffé » sous une bâche. L'air doit circuler entre les bûches, par-dessus et par-dessous pour accélérer le séchage.

Pour vous chauffer au bois, privilégiez un bois de qualité

En achetant votre bois à un pro :



➔ Vous avez
la garantie
d'un bois
sec et
certifié



➔ Vous
bénéficiez d'un
rendement
de chaleur
optimal



➔ Vous
contribuez
à l'emploi
local et à la
profession-
nalisation
de la filière

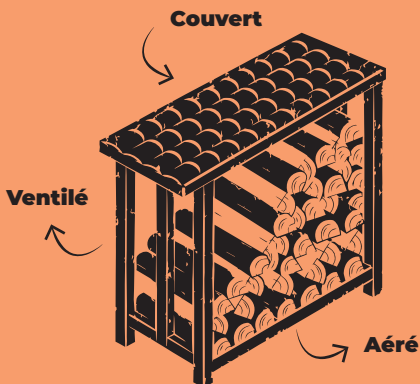


➔ Vous préservez
l'environnement
et votre santé
en réduisant les
émissions de
particules fines



➔ Vous faites jusqu'à
25 % d'économies
en équivalence
énergétique par
rapport à un bois de
mauvaise qualité

Pour vous chauffer au bois, privilégiez un bois bien stocké



Aéré : votre bois ne doit pas être en contact avec le sol pour que l'air puisse circuler sous la pile et évacuer l'humidité.

Couvert : votre bois doit être protégé des intempéries pour éviter à la pluie de venir le réhumidifier.

Ventilé : votre bois ne doit pas être « étouffé » sous une bâche. L'air doit circuler entre les bûches, par-dessus et par-dessous pour accélérer le séchage.



Pour en savoir plus



Vous voulez certifier votre activité ?

Contactez-nous !

info@fibois-bfc.fr
www.fibois-bfc.fr

Financé par



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**